Relais Assistant(e)s Maternel(le)s Enfants Parents

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES MATINEES D'EVEIL

OBJECTIF DES MATINEES D'EVEIL

- Faciliter la rencontre et les échanges entre adultes
- Favoriser l'éveil et la socialisation des enfants
- Soutenir le parent dans la relation avec l'enfant
- Soutenir l'assistant(e) maternel(le) et la garde à domicile dans sa pratique professionnelle

RÔLE DE L'ANIMATRICE

- Accueillir enfants et adultes
- Accompagner et soutenir enfants et adultes
- Aménager l'espace pour favoriser le bien-être des enfants et des adultes

PUBLIC ACCUEILLI

Enfants jusqu'à la veille des 4 ans, accompagnés par un parent, un(e) assistant(e) maternel(le), un(e) garde à domicile ou un(e) assistant(e) familial(e).

ACCES ET HORAIRES

- Toutes les matinées sont ouvertes de 9h30 à 11h30.
- Les usagers inscrits sont libres d'arriver et de repartir quand ils le souhaitent.
- L'inscription aux matinées d'éveil est obligatoire et se fait hors des temps des matinées.
- En cas de désistement, les usagers informent l'animatrice dès que possible.

RESPONSABILITE

- L'enfant reste toujours sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne.
- Pour les assistant(e)s maternel(le)s et les gardes à domicile, la participation aux matinées d'éveil est soumise à l'autorisation préalable du parent-employeur.
- Tous les effets personnels sont sous la responsabilité de l'adulte, le RAMEP ne pourra être tenu responsable de leur perte ou détérioration.
- Pour garantir le respect du droit à l'image de chacun, les photos et vidéos sont interdites.
- L'utilisation du téléphone portable n'est pas souhaitée.

HYGIENE ET SECURITE

- L'animatrice se réserve le droit d'annuler une matinée d'éveil si l'état de la salle ou les conditions météorologiques ne permettent pas d'assurer la sécurité des enfants et des adultes accueillis.
- Les sacs à mains sont fermés et rangés hors de portée des enfants.
- Par mesure d'hygiène, toute personne entrant dans la salle se déchausse et les adultes portent des chaussettes en toute saison.
- Toute nourriture est interdite en salle (en dehors des biberons) sauf lors de temps festifs prévus dans le planning.
- En cas de maladie contagieuse (gastro-entérite, conjonctivite, gale, grippe, bronchiolite, varicelle….), l'enfant ne sera pas accepté.

ACCEPTATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET DE LA CHARTE DES MATINEES D'EVEIL DU RAMEP DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE

Madame (et) Monsieur ..... atteste(nt) avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement et de la charte des matinées d'éveil du RAMEP Loches Sud Touraine, en accepte(nt) l'ensemble des conditions et s'engage(nt) à les respecter.

Signature(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé »